Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt trois décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex –Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – M. FRINGUE Mickaël à M. MONDON René – Mme LAMOLY Viviane à Mme MEZINO Sylvaine.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 16 / Déclaration d'intention d'aliéner
- Maire concerné

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption communal sur la parcelle cadastrée **AS 699** située sur la RD 11 en **zone UC**, d'une superficie de **887 m²** et appartenant à **M. DENNEMONT Jean-Baptiste Emmaüs**.

Le Maire étant concerné, il ne peut exercer son pouvoir délégué.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Il se retire alors de la salle pour permettre au conseil de délibérer et demande à son 1er Adjoint, Monsieur René MONDON, de présider la séance.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MONDON, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire jouer le droit de préemption de la Commune sur le terrain cadastré **AS 699** appartenant à **M. DENNEMONT Jean-Baptiste Emmaüs.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS